

le bulletin

Sacieres- st- Martin septembre 2021

78

Le mot du Maire

En cette fin d'année, maintenant que certaines subventions viennent de nous être attribuées, nous allons pouvoir réaliser divers investissements prévus notamment au gîte communal, à l'atelier et la voirie.

Au cours de l'été, un certain nombre de maisons ont été vendues dans la commune, c'est pour nous l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants et leur souhaiter une bonne intégration.

La situation sanitaire ayant évolué favorablement, les associations vont pouvoir reprendre leurs activités et ainsi redonner un peu de vie à notre village.

L'association « Familles Rurales 36 » va prochainement mettre à disposition de notre commune (une fois par mois) un atelier numérique afin d'aider les habitants concernés à se familiariser avec l'outil internet et aider pour les démarches administratives. J'invite les personnes intéressées à profiter de cette initiative.

Et bien sûr, continuez à prendre soin de vous.



Le site de la mairie :
www.mairie-sacieres.com

HORAIRES du secrétariat

Lundi : 9H à 12H
Mardi : 9H à 12H
Jeudi : 9H à 12H
Vendredi : 9H à 12H

Tél : 02 54 47 55 04

Bibliothèque de Sacieres
Chéniers, rue de l'ancienne école



Ouverture :

Mercredi de 16h30 à 18h00
Dimanche de 11h00 à 12h00
biblio.sacieres36@gmail.com



Élections 2021

Résultats des votes à Sacierges

Élections Départementales :

	Nbre Inscrits	Nbre Votants exprimés	CANDIDATS	Nbre de Votes des candidats			
1er tour	243	104	1 Mme GARCIA Yvonne et Mr PETIT Laurent	14			
			2 Mme BODIN Carole et Mr GOURLAY Philippe	16			
			3 Mme LACOU Lydie et Mr MAYAUD Gérard	52			
			4 Mr BARRE Damien et Mme LEROY Claire	22			
			2ème tour	243	102	3 Mme LACOU Lydie et Mr MAYAUD Gérard	67
						4 Mr BARRE Damien et Mme LEROY Claire	35

Mr Marc FLEURET a été élu Président du conseil départemental.

Les élus du canton de St Gaultier sont M. Gérard Mayaud et Mme Lydie Lacou. M. Mayaud est également 2ème vice-président délégué à l'action sociale et aux solidarités humaines. (<https://www.indre.fr/les-commissions>)

Élections Régionales :

	Nbre Inscrits	Nbre Votants exprimés	CANDIDATS tête de liste	Nbre de Votes des candidats
1er tour	243	102	M. Charles FOURNIER	17
			M. Marc FESNEAU	13
			M. Aleksandar NIKOLIC	13
			M. François BONNEAU	14
			M. Jérémy CLEMENT	4
			M. Nicolas FORISSIER	38
2ème tour	243	101	Mme Farida MEGDOUD	3
			M. Marc FESNEAU	7
			M. Aleksandar NIKOLIC	10
			M. François BONNEAU	36
			M. Nicolas FORISSIER	48

Mr François BONNEAU a été élu Président du conseil régional.

L'élu de proximité pour notre territoire est M. Nicolas Forissier. Il est membre de la Commission finances, personnels, fonctionnement de l'administration et membre de la Commission Permanente.

Quelques démarches en mairie...



Dès 16 ans le **recensement** est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'**attestation de recensement** nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

Où et quand se faire recenser

- Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou sur mon.service-public.fr.
- Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16 e anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

2022 : Élections présidentielles

Il est possible de s'inscrire sur la liste électorale toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de l'élection :

- à la mairie
- en ligne sur le site dédié :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47

Le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans



Vous arrivez sur la commune ?

N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour les formalités administratives ou toutes les infos relatives à l'école, au ramassage des ordures ménagères... : 02 54 47 55 04 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.



La nouvelle carte d'identité

Déploiement de la nouvelle Carte nationale d'identité (CNI)

Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont l'actuel format date de 1995 ; celle-ci est déployée progressivement.

Le déploiement dans le département de l'Indre a débuté le 14 juin 2021.

Les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

Son usage reste inchangé et permet aux titulaires de justifier de leur identité. Cette nouvelle carte nationale d'identité peut également servir de titre de voyage, certains États (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport. Sa validité est de 10 ans.

La nouvelle carte sera plus pratique pour les usagers (format d'une carte bancaire, maintien de la possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents...). Elle sera également innovante et plus sécurisée pour lutter contre l'usurpation d'identité (intégration de nanotechnologies, puce gravée garantissant une protection optimale des données...) et verra son design modernisé.

La démarche à suivre pour obtenir une carte nationale d'identité reste inchangée ; pour faire une demande, plusieurs possibilités :

• se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (la carte des mairies de l'Indre équipées est disponible sur le site de la préfecture

<https://www.indre.gouv.fr/Demarches-administratives/Etreaccompagne-dans-ses-demarches-administratives-en-ligne> - ou par téléphone : 3939 Allô Service public) ;

• déposer une pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr et ainsi gagner du temps en limitant ses déplacements en mairie.



LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

+ pratique
+ innovante
+ sécurisée

QUAND DEMANDER UNE NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ ?

- Ma carte d'identité arrive à expiration dans moins de 6 mois
- Je souhaite refaire ma carte d'identité suite à une perte ou un vol
- J'ai changé d'état civil ou d'adresse
- Il s'agit d'une première demande (pour un enfant, pour une naturalisation...)

BESOIN D'EFFECTUER UNE DEMANDE ?

Vous pouvez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. Trouver une mairie disposant d'une « station de recueil » :

- Par internet : sur le site de votre préfecture
- Par téléphone : 3939 Allô Service public (service gratuit, coût de l'appel selon opérateur)

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans



Au plus proche de vous :

Les mairies pouvant vous accueillir pour votre carte d'identité sont :

- Argenton/Creuse (02 54 24 12 50)
- Le Blanc (02 54 28 36 36)

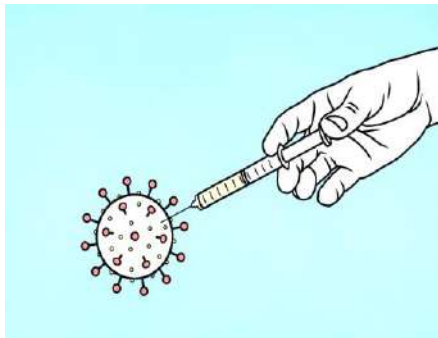
Pour vous aider dans votre démarche, n'hésitez pas à utiliser le service **Rur@linette** de Familles Rurales présenté dans ce bulletin

ACTUALITÉS COVID

PASS SANITAIRE : POUR RESTER ENSEMBLE FACE AU VIRUS

Le passe sanitaire concerne toutes les personnes de plus de 18 ans. Pour les adolescents de 12 à 17 ans, il s'appliquera à partir du 30 septembre 2021

Pour les réceptions de mariages, fêtes privées, qui ont lieu dans des établissements recevant du public (**salles des fêtes, gîtes, châteaux, chapiteaux...**), la responsabilité de contrôle du passe revient à **l'organisateur** de la fête. Le passe sanitaire n'est pas applicable aux cérémonies civiles et religieuses.



N'attendez pas que votre caisse vous écrive pour prendre rendez-vous pour votre 3ème dose si vous avez été vacciné depuis plus de 6 mois.

PRECISIONS SUR LA CAMPAGNE DE RAPPELS 3^{ème} dose

La campagne de rappels a commencé le 1er septembre.

En plus des résidents d' EHPAD et d' USLD, sont concernées :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans hors de ces établissements ;
- Les personnes à risque et à très haut risque de forme grave de COVID-19 ;
- Les personnes sévèrement immunodéprimées ;
- Les personnes ayant été primo-vaccinées avec le **vaccin Janssen**.

Ces publics peuvent se faire revacciner en centre, à domicile, en officine ou en cabinet avec des vaccins Pfizer ou Moderna, 6 mois après leur primo-vaccination. La dose de rappel est nécessaire à la bonne protection de ces populations vulnérables face au variant delta,

Du nouveau pour le tri !



NOUVEAUTÉ

Tous les petits aluminiums se trient !

Les déchets ci-dessous seront dorénavant recyclés.
Vous pouvez les déposer dans le sac jaune.



Rappel : Les autres emballages métalliques à déposer dans le sac jaune :



REVENONS VITE
MIS DÉCHETS.
ÇA DÉBORDE.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :
LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

CITEO

SYMCTOM - Route de Mérigny - 36300 Le Blanc - 02 54 28 12 00 -
secretariat@symctom.fr

La commune envisage un ramassage d'encombrants **pour les personnes isolées et ne disposant pas de véhicules** pour se déplacer en déchèterie. Merci de vous inscrire en mairie : 02 54 47 55 04.

Brûlage des déchets verts

L'arrêté préfectoral n°2007-7-0084 du 10 juillet 2007 interdit le brûlage des résidus de jardins ou d'autres matières en plein air ou dans des incinérateurs individuels.

Seules des dérogations peuvent être accordées pour des exploitations agricoles.

Rendez-vous aux déchèteries aux horaires d'ouverture :
<http://symctomleblanc.fr/les-services/la-decheterie.html>

Concours Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuries

Cette année encore, la commune a permis à ceux qui le souhaitent de participer au concours VVMFF organisé par le Département de l'Indre. Le jury départemental s'est déplacé le 27 juillet dernier, et nous attendons leur « verdict »...

Merci à ceux qui contribuent à l'embellissement de la commune par leurs plantations de fleurs



Des visiteurs et touristes ont également souligné la qualité de fleurissement de la commune. Bravo au service technique pour l'entretien régulier des espaces fleuris. Sacierges a fait le choix cette année de planter des espèces nécessitant moins d'eau



Vous avez des idées ? Des astuces ? N'hésitez pas à les partager avec nous pour le fleurissement 2022 !

Cérémonie Machelidon

31 juillet



**Cérémonie du Souvenir
Place G. Machelidon
à Chéniers**



**Plus que jamais,
le besoin de mémoire
et d'histoire.**

Extrait du discours de l'Anacr

Nous commémorens le courage et la mémoire de Georges MACHELIDON. De 1940 à 1942 Georges et ses camarades Résistants ont mis sur pied une forte organisation qui devait servir de base à la création d'un groupe FTP (Francs Tireurs et Partisans). Georges a participé à la création de comités de défense et d'action paysanne dont il a été le responsable pour la région de Saint Benoit. A la tête du maquis FTP de Saint Benoit il a joué un rôle important dans la commission de ravitaillement avec Charles PIETTE.

Le 25 juillet 1944 Georges intercepté par une patrouille allemande est arrêté. En Allemagne il est affecté au travail forcé dans l'arsenal du port de Wilhelmshaven en Hollande. Georges est mort en déportation le 25 mars 1945



Vous avez la parole...

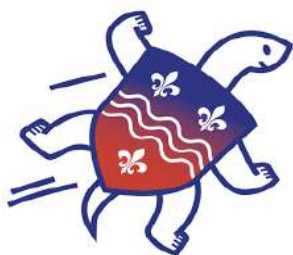
Un habitant de la commune souhaite rappeler qu'il existe un arrêté préfectoral qui régit, entre autres, les nuisances sonores (bruits de voisinage).

Ci-dessous un extrait du site internet de la Préfecture de l'Indre :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- *les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30;*
- *les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00;*
- *les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.*

L'arrêté préfectoral 2001-E-1962 du 13 juillet 2001 est consultable en intégralité sur le site de la Préfecture de l'Indre (environnement – bruit)



Bienvenue !

Une habitante de la Puychallerie se félicite de l'arrivée de nouveaux voisins dans ce hameau...

Il est vrai que depuis quelques mois, la commune a accueilli (ou va accueillir) dans l'ensemble des villages des nouvelles familles, probablement en quête d'une bonne qualité de vie.

Nous serons heureux de leur faire découvrir nos habitudes de vie rurale, et de leur proposer de participer aux activités de nos associations locales.



ACCUEIL NUMERIQUE ITINERANT France Service



Le camping-car numérique stationnera à Sacierges, place de la mairie :

le 4^{ème} vendredi de chaque mois
De 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h,
Dès le mois de septembre 2021.

Familles Rurales de l'Indre propose un service **gratuit** itinérant permettant d'apporter une réponse de 1^{er} niveau au plus près des usagers, avec des outils pour réaliser des actions d'accompagnement au numérique (accompagnement et soutien dans les démarches administratives dématérialisées)



ASSOCIATION DE
ROUSSINES, SACIERGES-
SAINT-MARTIN

L'association Familles Rurales Roussines – Sacierges reste active et au service de l'ensemble de la population pour toute demande d'aide à domicile temporaire (retour d'hospitalisation, convalescence) ou permanente. Elle pourra vous proposer une prestation personnalisée et adaptée à votre situation (nombre de passages, soins...).

Une assemblée générale sera prochainement organisée, tout le monde est bienvenu. L'association cherche également des bénévoles pour l'organisation d'activités récréatives.

Pour toute information ou toute nouvelle demande, contacter sans hésiter la présidente Mme Nadia AXISA au 06 52 90 64 14.

COMITÉ DES FÊTES



L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes se tiendra le **lundi 27 septembre, à 19 h** à la salle des fêtes Guy Authiat.

Organisation des manifestations à venir à Sacierges et Chéniers : Même si vous ne voulez pas faire partie du bureau, venez donner votre avis sur les animations que vous aimeriez voir se dérouler dans votre village.

Venez nombreux, nous comptons sur vos idées et votre présence pour relancer les projets !



Associations de chasseurs

Pour tous ceux qui souhaiteraient chasser à Sacierges, il existe 2 associations que vous pouvez contacter :

- L'amicale des chasseurs de Sacierges : Président, Mr Michel Riautet – 52 Rue Paul Langevin – 36000 Châteauroux
- La société des chasseurs de Chéniers : Président, Mr Joël Maury au 06 02 08 00 91



FC SSRP

Calendrier des matchs de la saison 2021 -2022

Le calendrier de 4ème division départementale est enfin tombé. On vous partage toutes les échéances du FC SSRP pour cette saison 2021-2022.

En espérant vous voir nombreux accompagner nos joueurs autour des terrains !!!



CALENDRIER		
SAISON 2021 - 2022 / Division 4 Départementale		
Décembre 2021		
	05	TILLY US
	12	EGUZON CS
Janvier 2022		
	23	FC LUANT 2
Février 2022		
	06	LIGNAC US
	20	TENDU AS
	27	BELABRE SS
Mars 2022		
	06	POULIGNY ST P 2
	27	AS INGRANDES 2
Avril 2022		
	02	US LE BLANC 3
	10	TILLY US
	24	EGUZON CS
Mai 2022		
	08	FC LUANT 2
	22	LIGNAC US
Juin 2022		
	05	MOSNAY EC

Toutes les actualités sur la page Facebook :
<https://fr-fr.facebook.com/FCSSRP/>